



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-354

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-07-08-00003 - décision modificative de Monsieur Michel Daumin, secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France, portant délégation de signature à ses services (services régionaux) (1 page)

Page 3

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2025-07-16-00001 - ARRÊTÉ du 16 juillet 2025 portant modification (N° 18) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (1 page)

Page 4



Décision modificative portant délégation de signature de signature (services régionaux)

Le secrétaire général de la région académique des Hauts-de-France

VU l'article 222-17 du code de l'éducation ;

VU la délégation rectorale générale du 27 mars 2025 ;

Vu la décision du 3 avril 2025 du secrétaire général de région académique de délégation de signature aux bénéficiaires des chefs de services régionaux ;

Décide

Article 1 : L'article 8 de la décision du 3 avril 2025 susvisée est modifié comme suit : « Délégation est donnée à **M. Damien Cuny**, délégué régional académique à la recherche et à l'innovation, par intérim, à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, les ordres de mission des agents de la DRARI ainsi que pour tous les actes relatifs aux frais de réception, actions d'animation et de cohésion à destination des agents de la DRARI, dans la limite du budget annuel alloué à cet effet ».

Article 2: Le secrétaire général de la région académique Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 8 juillet 2025

Michel DAUMIN



**ARRÊTÉ du 16 juillet 2025 portant modification (N° 18)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise**

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Régis DUBOS, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 8 juillet 2022, 2 novembre 2022, 13 janvier 2023, 1^{er} février 2023, 5 juillet 2023, 19 octobre 2023, 8 novembre 2023, 19 janvier 2024, 10 avril 2024, 16 mai 2024, 1^{er} août 2024, 10 octobre 2024, 21 novembre 2024, 15 janvier 2025, 5 et 27 février 2025 et 14 mai 2025 ;

Vu les modifications formulées par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022, à effet au 20 mars 2022, susvisé est complété comme suit :

« Article 1

3/ En tant que représentants des travailleurs indépendants

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

Monsieur Adrien BOCQUILLON (*désigné sur siège vacant*)

Suppléant :

Madame Ilda TAILLET (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 juillet 2025

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,
l'adjoint

Régis DUBOS